



Octobre 2011 - n°18



Chère Saint-Yonnaise, Cher Saint-Yonnais,

Le vendredi 14 octobre, le **Conseil municipal des enfants** a été renouvelé pour un mandat d'un an. Pour tous les écoliers qui pouvaient voter, ce scrutin constituait un bel apprentissage de la démocratie. Les candidats (les CM1 et CM2 volontaires), eux, ont pu mesurer la difficulté de convaincre. Je suis très fier de leur enthousiasme et de leur intérêt pour la démocratie.



Je souhaite que l'**élaboration du document d'urbanisme de la commune** (le plan local d'urbanisme) témoigne également de cette vitalité démocratique. Comment protéger nos espaces naturels ? Comment envisager un développement modéré ? Comment valoriser notre patrimoine ? Vous serez associés à cette réflexion tout au long de l'élaboration du document. La municipalité vous invite à des échanges de qualité pour dessiner ensemble Saint-Yon en 2030.



Saint-Yon d'aujourd'hui a été récompensé par le **label « Notre Village Terre d'Avenir »** pour l'élaboration de son agenda 21 marquant l'engagement de la commune pour la protection de l'environnement et la valorisation du cadre de vie.



Nous souhaitons, en cette fin d'année, améliorer encore ce cadre de vie en finalisant le **jardin** en face de la mairie et en accueillant un « **city stade** » derrière notre salle polyvalente, la « Grange ».

Bien à vous

Votre maire,
Alexandre TOUZET

Alexandre TOUZET, Maire de Saint-Yon, et le Conseil municipal vous convient à la cérémonie de commémoration du **93^{ème}** anniversaire du 11 novembre 1918 **le vendredi 11 novembre à 10h00** devant le Monument aux Morts.

*Dans le cadre de notre agenda 21,
le Petit Bavard est imprimé
sur papier recyclé.*

Sécurité routière

Dans le Petit Bavard de janvier 2009, nous avons listé quelques points sensibles de sécurité routière que nous souhaitons améliorer. Bilan des premières actions réalisées.

RD 82

✘ la vitesse est limitée dans la partie hors agglomération entre Feugères et le carrefour du Pont-Guérin (70km/h au lieu de 90km/h).



✘ la limite de sortie d'agglomération au niveau de Feugères, dans la direction du Pont-Guérin, est déplacée. L'objectif est que l'intersection de la route des Cosnardières avec la RD 82 se trouve dans une zone à 50 km/h au lieu de 70 km/h.



✘ le marquage au sol a été renforcé au niveau des chicanes sur la RD 82. Pose d'un panneau de signalisation plus grand « sens des priorités » au niveau de la chicane du Pont-Guérin (pour essai). Cette première action a eu un effet très limité au niveau des accrochages dans la chicane. On constate que les véhicules venant de Feugères en direction du Pont-Guérin, ayant priorité, arrivent à l'entrée de la chicane à vive allure alors que la zone est limitée à 30 km/h. Suite à ce constat **et en accord avec le service technique du Conseil Général**, nous venons d'inverser le sens de priorité pour inciter les automobilistes, venant de Feugères, à réduire leur vitesse. Si cette modification ne réduit pas de façon significative le nombre d'accrochages, d'autres solutions pourraient être envisagées (mais plus onéreuses) comme réduire la largeur de la chicane ou l'aménagement d'un ralentisseur.



✘ un passage pour piétons a été réalisé sur la RD 82 (rue du Maréchal Leclerc) au niveau de l'intersection avec la RD 19. L'objectif est de permettre aux piétons de rejoindre la sente piétonne qui dessert la gare et la ville de Breuillet.



✘ suite à la vitesse excessive constatée dans la traversée du hameau de Dampierre, deux ralentisseurs sont implantés aux entrées.



RD 19

✘ création d'un trottoir en bordure de la RD 19 avec barrières de protection pour éviter le stationnement des véhicules et laisser le passage libre pour les piétons. Ce trottoir sera prolongé jusqu'au carrefour de la Madeleine. Un trottoir sur l'autre coté de la chaussée est programmé en 2012 (Communauté de Communes).

✘ un marquage au sol (pointillés) de chaque coté de la ligne continue est réalisé au niveau de l'intersection du chemin des Gravieres avec la RD 19.

✘ un panneau de limitation de vitesse à 70 km/h est mis en place avant l'entrée dans l'agglomération de Saint-Yon au niveau du carrefour de la Madeleine.



Routes communales

✘ limitation de la vitesse à **70 km/h** sur la route de Moret.

✘ limitation de la vitesse à **30 km/h** dans la rue de la Fontaine pour raison de sécurité suite à l'aménagement de l'aire de jeux près du lavoir et à la création du jardin de l'agenda 21.

Ces adaptations et aménagements de sécurité sont, avant réalisation, examinés par les services techniques du Conseil général de l'Essonne, la commission extra-municipale « Sécurité routière » (composée de Saint-Yonnais volontaires et d'élus) et le Conseil municipal. Pour certains aménagements (ralentisseur par exemple), les riverains concernés sont consultés.

Ordures ménagères

Comme suite à notre demande, le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) a implanté 2 bornes semi-enterrées à proximité du carrefour de la Madeleine pour l'apport volontaire du papier et du verre. Plus discrets dans l'environnement, ces équipements d'une plus grande capacité remplacent les premières bornes verticales. Il est prévu de planter quelques arbustes autour pour mieux les intégrer dans le paysage.



Saint-Yon "Pro-village" accueille le tournage de la série télévisée "Profilage"

**Le mercredi
14 septembre 2011**



Dès 6h30, sont arrivés les premiers techniciens pour l'installation du matériel et des détails de décor. C'est le début d'une longue journée qui se terminera, sur place et pour les mêmes à 19h30.

Ici une sépulture a été ajoutée dans le cimetière de Saint-Yon.



On fait le silence...

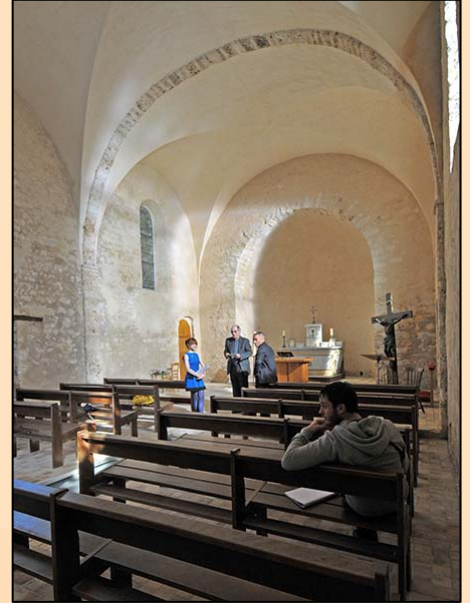
Moteur demandé...

Ça tourne...



Philippe Bas, le commandant Thomas Rocher.

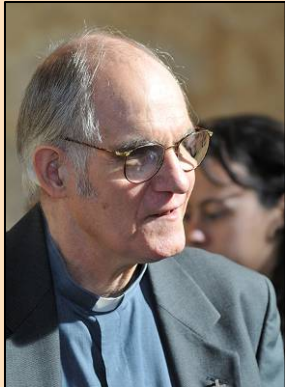
Odile Vuillemin est Chloé Saint-Laurent,
Le sac : Colonel Moutarde, à la ville comme à l'écran.



Soleil artificiel pour conserver la lumière dans notre église.

Les rails du chariot de travelling sont installés sur un tapis

Jean-Paul Bonnaire, un prêtre.

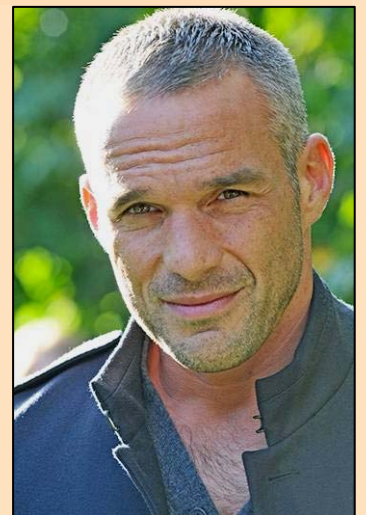


Pour leur accueil et leur gentillesse, un grand merci au réalisateur, aux comédiens, **Odile, Julien, Philippe** et **Jean-Paul**, ainsi qu'à tous les techniciens de l'équipe de tournage. (prière de regarder le générique lors de la diffusion sur TF1).

Mais encore **merci** (bis) à l'ensemble de l'équipe pour le don de **1000 €** en faveur de la caisse des écoles 😊...



Saison 3
prochainement sur vos écrans



(Article et photos : Bernard Motte)

Une rentrée sous le signe de la musique

Deux concerts d'exception dans l'église de Saint-Yon !

Le dimanche 18 septembre, dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine, les deux chanteuses du groupe VOZ ont réchauffé l'atmosphère de leurs voix lyriques et jazzy. Claire et Maud ont interprété un répertoire très varié, de Phil Collins à Aretha Franklin, en passant par Edith Piaf.



Quinze jours plus tard, à l'occasion de la Nuit blanche 2011, la butte de Saint-Yon a accueilli les promeneurs d'un soir, guidés par les sons magiques de la harpe d'Isabelle OLIVIER. Les enfants ont répondu présents à ce rendez-vous insolite, organisé en collaboration avec la Communauté de Communes, et ont ainsi pu retrouver l'artiste qui leur avait présenté son instrument à l'école, le 27 septembre. Tous ont rejoint l'église où les attendaient un public déjà nombreux et un deuxième musicien, Franck TORTILLER, au vibraphone. Le duo a alors joué des morceaux de sa composition.

Deux moments riches en découverte et émotion.

(photos : Lina et Bernard Motte)

Pour l'équipe « Communication, Animation et Jeunesse »
Pascale **TRUCHOT-TOUZET**



Education et Solidarité

Calendrier scolaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a donné son accord pour modifier le calendrier de l'année scolaire pour l'école de Saint-Yon en reportant les heures de classe du vendredi 18 mai 2012 (pont de l'Ascension) au mercredi 2 novembre 2011. Le transport scolaire sera assuré comme d'habitude.

Service d'aide à la personne

Besoin d'un coup de pouce ?

Service d'aide à la personne pour personne âgées ou handicapées.

Une nouvelle habitante de Saint-Yon vous propose ses services :

- aide aux tâches de la vie quotidienne (toilettes et mobilisation, courses, préparation des repas, ménage, démarches administratives)
- accompagnement divers (sorties, lecture, jeux)
- soutien psychologique.

Contactez : **Christine** au **06 27 02 21 20** ou au **01 69 94 08 55**



Pour l'équipe « Education et Solidarité »
Catherine **LEMPEREUR**

L'élaboration du plan local d'urbanisme

Pourquoi élaborer un plan local d'urbanisme ?

Une loi du 13 décembre 2000 prévoit la transformation progressive des plans d'occupation des sols (POS) des communes en plans locaux d'urbanisme (PLU). Le document a ainsi été modernisé pour davantage intégrer la protection du cadre de vie et la nécessité d'un développement durable.

L'élaboration du plan d'occupation des sols (POS) de Saint-Yon date de 1980 et après plusieurs modifications ponctuelles, il convient de se doter d'un nouveau document pour envisager l'évolution modérée du village sur le long terme.

Comment ce document est-il élaboré ?

Nous avons décidé avec les villages de Saint-Sulpice-de-Favières, Souzy-la-Briche et Villeconin de choisir un cabinet d'étude commun permettant de réaliser des économies d'échelle et d'envisager ensemble la protection de la vallée de la Renarde. Toutefois, chaque commune disposera de son propre document d'urbanisme.

L'élaboration de ce document implique un travail en commun avec l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général, les chambres consulaires, ...

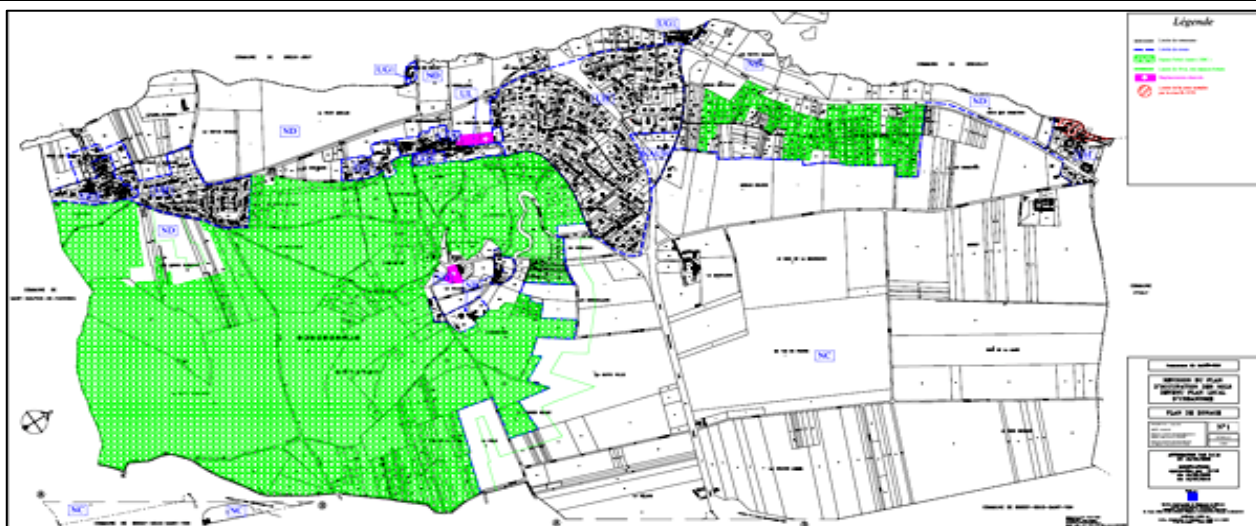
Les Saint-Yonnais sont associés par un registre mis à disposition à la mairie, des réunions de concertation et une enquête publique. L'élaboration de ce document prendra plusieurs années.

Quel est le contenu du document ?

Ce document comprend notamment :

- un diagnostic sur l'environnement, l'habitat, les circulations, les équipements, ...
- un projet d'aménagement et de développement durable qui synthétise les grands principes d'aménagement de la commune
- un règlement qui définit les différents zonages (zone agricole, zone naturelle, zone urbaine, ...)
- des annexes

L'élaboration de ce document ne fait pas varier l'engagement de la municipalité de prévoir son développement en matière d'habitat, lors de ce mandat, uniquement dans les zones urbanisables depuis son plan d'occupation des sols de 1980. Une prochaine modification du POS permettra d'adapter certaines règles pour accueillir ces projets de qualité.



Quelques informations sur les travaux



Le jardin de l'agenda 21

Ce jardin en face de la mairie marque symboliquement notre engagement pour l'agenda 21 avec des espaces de convivialité (jeux pour enfants, promenade, ...) et un fleurissement à venir qui fera la part belle aux plantes locales.



L'implantation d'un « city-stade »

Implanté entre l'école, la salle polyvalente et la forêt, le futur « city-stade » permettra la pratique de plusieurs sports tant dans le cadre scolaire qu'en libre accès.



Trottoirs RD 19 (route de Boissy)

Le Conseil général de l'Essonne vient de réaliser la réfection d'une partie de la RD 19 (entre le carrefour de Boissy-sous-Saint-Yon et l'entrée de Saint-Yon). Dans la partie agglomérée (traversée de Saint-Yon), ces travaux seront effectués en 2012 (pour la partie restant à réaliser). Ce décalage s'explique par le fait que la Communauté de communes de l'Arpajonnais (et non plus la commune de Saint-Yon) deviendra compétente en 2012 pour réaliser les aménagements connexes de cette route départementale (trottoirs).

Dans ce cadre, j'ai souhaité que la Communauté de communes de l'Arpajonnais finance et réalise les trottoirs initialement envisagés par la commune en 2011 sur ses fonds propres : côté gauche (en direction de Boissy) du carrefour du Pont-Guerin vers la Madeleine et côté droit (en direction de Boissy) prolongation du trottoir réalisé en 2010 par la commune jusqu'à la rue des Cosnardières.

La Communauté de communes a accepté de prendre en charge ces travaux en 2012 et le Conseil général reporte donc la réfection de la chaussée également en 2012. Celle-ci sera réduite d'un mètre pour limiter la vitesse sur une partie de la voie.

Ce report génère donc une économie substantielle pour le budget communal et permettra de réaliser d'autres travaux. Je remercie les riverains pour leur patience et leur sens de l'intérêt général.

Alexandre **TOUZET**

H E U R E S D ' O U V E R T U R E D E L A M A I R I E	
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	De 9h00 à 12h00
Mardi	De 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30
En dehors des horaires d'ouverture de la mairie et <u>uniquement</u> pour les problèmes nécessitant une intervention urgente de la municipalité, vous pouvez contacter le 06 30 20 45 53	
Responsable Communication, animation et jeunesse : Gilbert SAURAT , adjoint au Maire.	